**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE** Police NyonRégion **CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Nyon, le 21 janvier 2022

**AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION**

# CONVOCATION séance ordinaire n° 02-2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

**MERCREDI 09.02.2022 à 20h00**

**Prangins – route de Bénex 2 – Maison de commune**

**Ordre du jour :**

1. Appel & Assermentation
2. Approbation du procès-verbal PV01-2021, séance du 22 septembre 2021
3. Approbation de l'Ordre du jour (point 6 & 7 sans objet)
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. ~~Initiatives (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~
8. Rapports des commissions
   - **Préavis N°8/2021 – Crédit d'investissement pour la formation entre 2022 et 2024 (COGEST)**
9. Divers - *En rapport avec les objets traités lors de la séance*

**N.B. : les documents annexes, PV, préavis, vous sont transmis par courrier électronique et mis à votre disposition sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal).**
**https://extranet.police-nyon-region.ch/login**

Nous sommes au regret de devoir renoncer à nouveau à la verrée qui suit traditionnellement les séances

*Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse **bourquir@carabon.ch***

*Prochaine séance du Conseil intercommunal : mercredi 13 avril 2022, dès 20h00 – Prangins – route de Bénex 2 – Maison de commune*

*En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.*

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Claude Favre
Président

Raphaël Bourqui
Secrétaire

Police NyonRégion

# Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

## Procès-verbal

| | | | |
|---|---|---|---|
| Numéro | 02 - 2022 | | |
| Séance | ordinaire | | |
| Date | **09.02.2022** | | |
| Lieu | Prangins – La Place 2 - Maison de commune | | |
| Heure | 20h00 | Fin de séance à 20h40 | |
| Auteur PV | Raphaël Bourqui (Secr) | | |
| Distribution : aux personnes ci-dessous | | | |
| Prochaines séances<br>Lieux encore à définir | **13 avril 2022 à 20h00 à Prangins – Maison de commune – La Place 2 -** séance ordinaire | | |
| | | | |
| Présent(e)s | Auberson Jacques<br>Chauvet Christine<br>de Bourbon Parme Louis<br>Diserens Marius<br>Duszewska Jolanta<br>Favre Claude<br>Gautier-Jaques Yves<br>Gennai Ilithyia<br>Gerber Joëlle<br>Kohler Olivier<br>Pegada Jean-Emmanuel<br>Pommaz Quentin<br>Sauerlaender Michael<br>Soldini Sacha<br>Uldry Doris<br>Vuagniaux Christine<br>Vuille Jean-Pierre | Excusé<br><br><br><br><br>Absent(e)s<br><br><br><br>Démission | Böhler Patrick<br><br><br><br><br>Alberti Marina<br>Daverio Justine<br>Donnet Jonas<br><br>Hacker Vincent |

**Le président ouvre la séance et soumet à l'assemblée de placer l'approbation de l'ordre jour au point 2 et l'approbation du PV01-2021 au point 3 de la séance ainsi que d'établir le PV avec cette modification.**

*Décision :* **accepté par 16 voix, l'unanimité**

**Ordre du jour :**

1. Appel & Assermentation ..... 2
2. Approbation de l'ordre du jour (point 6 & 7 sans objet) ..... 2
3. Approbation du procès-verbal PV01-2021, séance du 22 septembre 2022 ..... 2
4. Communications du Bureau du Conseil ..... 2
5. Communications du Comité de Direction ..... 2
6. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ ..... 3
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ ..... 3
8. Rapports des commissions ..... 3
9. Divers ..... 3

Le Président salue le CoDir et son Secrétaire général M.Faillettaz, les membres du conseil ainsi que le commandant ad interim de la Police de Nyon, le Cap Schmidt. Il remercie la commune de Prangins pour la mise à disposition de la Salle communale pour cette séance de la PNR.

La liste présentielle est exhaustive (conseillers et auditeurs).

***

**Délibérations :**

**1. Appel & Assermentation**

M. Vincent Hacker (Nyon) est annoncé démissionnaire, il n'y a pas d'assermentation.
**Quorum** : 17 membres sur 22 sont présents, le quorum (10) est atteint.

**2. Approbation de l'ordre du jour (point 6 & 7 sans objet)**

**Prés :** Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Les points 6 & 7 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir
*Décision :* **accepté par 16 voix, l'unanimité**

**3. Approbation du procès-verbal PV01-2021, séance du 22 septembre 2021**

**Prés :** constate que le procès-verbal fait l'objet d'aucune autre demande de modification.
*Décision :* **accepté par 15 voix et 1 abstention**

**4. Communications du Bureau du Conseil**

**Prés :** néant

**5. Communications du Comité de Direction**

**RFL :** un licenciement est annoncé. Une procédure juridique a été ouverte de ce fait aucune information ne peut être divulguée pendant la période d'instruction.
Comme annoncé par la presse, l'ancien commandant a été licencié. Le motif de cette séparation n'est lié à aucune infraction pénale.

L'intéressé ayant fait recours contre son licenciement, et la procédure étant en cours, le CoDir ne peut communiquer davantage en l'état.

Dans les deux cas de licenciements, les communications devront attendre l'issue des procédures pour pouvoir apporter des compléments au Conseil.

**6. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~**
Sans objet, ce point n'est pas ouvert

**7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~**
Sans objet, ce point n'est pas ouvert

**8. Rapports des commissions**

**8/2021 - Crédit d'investissement pour la formation entre 2022 et 2024 – CHF 390'00.- (CoGest)**

**M.Pommaz :** lit les conclusions du rapport de la commission et recommande d'accepter le préavis

**M.Diserens :** quelle est la source d'information au sujet du manque d'effectif ?
**RFL :** la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV).
**Cap Schmidt :** sur l'ensemble des polices, il manque 100 policiers dans le canton de Vaud.

**M.Auberson :** déplore la voie du préavis pour cet investissement, la dépense pourrait passer par un amendement au budget.
**RFL :** c'est le choix du Codir et de l'Etat Major dans un souci de transparence envers le Conseil.
**M.Pommaz :** la commission s'est posé également la question. Elle a estimé que le résultat comptable est le même et a renoncé à la voie d'un amendement.

**Prés :** Constate qu'il n'y a plus de question et ouvre le vote.
*Décision :* **le préavis 8/2021 est accepté par accepté par 15 voix, 1 abstentions**

**9. Divers**

**M.Vuille :** souhaite une meilleure communication à l'attention du Conseil et cite trois exemples annoncés par la presse avant une communication interne (le licenciement du commandant, le système de sécurité Polycom, la convocation par le tribunal d'un policier). De plus, PV06-2018, le Codir a validé la demande, de M.Soldini, pour la diffusion au Conseil des dépêches « 117 express ».

**RFL :** arrêtée à la suite d'une longue absence en raison de maladie la parution du « 117 express » a repris récemment. La diffusion au Conseil sera rétablie.
Des excuses sont présentées.

**M.Auberson :** des informations au sujet des troubles liés au départ du commandant auraient été appréciées, avant que la presse n'en fasse écho.
**RFL :** la rétention d'informations pour le départ forcé du commandant s'explique du fait que les séances du Conseil intercommunal de la PNR sont accessibles au public et à la presse (les PV sont disponibles sur internet). La divulgation d'informations pourrait influencer la procédure juridique. La CoGest pourrait avoir un accès plus étendu à l'information que l'ensemble du Conseil.
Une réflexion sera entreprise pour améliorer la situation dans la communication.

**Mme Vuagniaux :** remercie les collaborateurs de la PNR pour le soutien exemplaire apporté à la suite du cambriolage dont elle a été la victime. Elle suggère d'utiliser sa triste expérience pour effectuer de la prévention avec par exemple un article de presse.

**Cap Schmidt :** explique les moyens de prévention en action. Une conférence d'informations à la population est envisageable.

**RLF :** la procédure prévoit qu'un contact soit repris ultérieurement avec les victimes d'un traumatisme pour apporter du soutien dans cette période difficile.
L'exposition du cas à la presse est un choix personnel. Un contact personnel sera établi dans les prochains jours pour en discuter avec Mme Vuagniaux. Il y a lieu de faire une pesée des conséquences dans les communications pour que l'information / prévention ne favorise par des sentiments d'anxiété.

**Mme Gennai :** relève la remarque au sujet d'une baisse de cambriolage qui serait attribuée à la fermeture des frontières durant la pandémie.

**RLF :** cette affirmation est fondée sur les faits répertoriés dans les statistiques de la criminalité.

**M.Soldini :** demande quelques informations au sujet de la campagne de lutte contre la pollution sonore.

**Cap Schmidt :** une multitude contrôles a été effectuée avec la collaboration du service des automobiles.

**M.Soldini :** demande si la construction de l'hôtel de police souffre de problèmes fournitures de matériaux de construction.

**RLF :** l'approvisionnement n'est pas problématique, cependant le prix de la matière est à la hausse. M. Uldry, Municipal des finances à Nyon, a présenté un rapport au Conseil communal (lien : https://www.nyon.ch/media/document/0/comm13-communication-hausse-prix-hdp-un-041021.pdf)

**Prés :** clôt la séance

***

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

Police NyonRégion